



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 03 FEVRIER 2022

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, Geneviève TAILLEEFER, Tommy TOLEDO, Sébastien GOMARIZ, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, André FALCOU, Carmen LUZ.

Absents excusés : Mmes et Mrs. François GONZALEZ (procuration Geneviève TAILLEEFER), Rémi BELBEZE (procuration Jacques FABRE), Céline ROMAN (procuration Nathalie ROBERT).

Absent non excusé : M. Jean-Sébastien SANDOVAL

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Claudine DIEL-GETTO est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 09 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

■ Organisation temps de travail.

L'article 47 de la loi de la transformation de la fonction publique a harmonisé la durée de temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale (fonctionnaires, stagiaires, contractuels) en supprimant les régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail antérieurs à la loi.

La nouvelle règle qui doit s'appliquer au 1er janvier 2022 est de 1 607 heures de travail annuel.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la délibération qui a été préparée avec le concours du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude et qui a reçu un avis favorable du Comité Technique du CDG11.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Désignation des représentants titulaire et suppléant à la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

A la demande de Carcassonne Agglo, il faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la commune parmi les membres du conseil municipal.

Proposition de désignation : M. Jacques FABRE, maire, titulaire et Mme Claudine DIEL-GETTO, suppléante

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Achat capteurs CO2.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'acheter des capteurs CO2 à destination de l'école, de l'ALAE et cantines par le biais d'une commande groupée effectuée par Carcassonne AGGLO.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Convention prêt mini bus Carcassonne Agglo.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler pour l'année 2022 la convention de prêt du mini bus à Carcassonne Agglo pour le transport de la section « ados » de Barbaira les mercredis et vacances scolaires.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Subvention exceptionnelle 2022 Hand Ball Club Barbaira Alaric.**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au Club de Hand Ball Barbaira Alaric pour les aider à financer les frais de déplacement à l'occasion du match en 1/16ème de finale de la coupe de France qui doit se dérouler à ARAMON (Gard).

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A Barbaira le 03 février 2022.

Le Maire,

J. FABRE.

